

SERVICE DE DÉSINFECTION

RAPPORT

SUR LE

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE DÉSINFECTION

• DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

EN 1912

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le fonctionnement du Service départemental de désinfection pendant l'année 1912.

Le nombre des désinfections opérées s'est encore accru et a atteint le chiffre de 1010. L'augmentation progressive se remarque depuis le début de l'installation du service, comme le montrent les chiffres suivants :

1909.	506 désinfections (fonctionnement seulement partiel).
1910.	729 —
1911.	970 —
1912.	1 010 —

Les huit postes, dont le siège est à Nancy, Toul, Briey, Longwy, Pont-à-Mousson, Lunéville, Blâmont, Vézelize, ont fonctionné d'une façon normale.

Il y a eu quelques réclamations dans la circonscription de Longwy, où le travail est considérable.

A Vézelize, il s'est produit des faits d'irrégularités assez graves

pour nécessiter la révocation du chef de poste, M. Grandjean, par arrêté préfectoral du 26 avril 1912.

Un arrêté du 6 août 1912 a nommé, en remplacement, chef de poste de la première circonscription de Nancy, dont le siège est à Vézelize, M. Dagand, ancien sous-officier, garde aux Usines de Pompey.

Pendant la vacance, le service a été assuré par M. Wéber, chef de poste départemental à Nancy, qui s'est appliqué, avec beaucoup de zèle et de dévouement, à donner à ce poste compromis un fonctionnement modèle.

Le nouveau chef de poste, M. Dagand, s'est montré, depuis sa nomination, un agent excellent, qui a pris à cœur d'assurer au poste une marche régulière et une excellente réputation. C'était nécessaire pour faire disparaître l'impression défavorable causée par les errements de son prédécesseur.

Malheureusement, dans cette circonscription, les opérations ne sont pas assez nombreuses pour assurer au chef du poste une rémunération suffisante. Pour pouvoir conserver cet agent excellent, et c'est important en raison du mauvais état antérieur du poste, il serait absolument nécessaire de lui assurer un revenu minimum de 100 francs par mois. Je tiens à signaler cette situation fort intéressante à votre bienveillante attention, comptant en faire tout prochainement l'objet d'une demande spéciale.

M. Wéber, le très zélé chef de poste de la troisième circonscription de Nancy, a été nommé chef de poste départemental le 1^{er} janvier 1912. Tout en conservant ses fonctions à son poste, il a reçu qualité pour tout le département. Une telle fonction est des plus utile au service, permettant d'envoyer le titulaire dans d'autres postes à un moment donné, soit pour aider ou suppléer le chef du poste, soit aussi pour exercer sur les autres chefs un contrôle prévu, par délégation du directeur du service. Le chef de poste départemental a, par exemple, été d'une grande utilité pendant la vacance du poste de Vézelize ; il a assuré le service d'une façon très régulière et s'est efforcé de le mettre sur un pied irréprochable. Le chef-adjoint du poste de Nancy, M. Charpentier, est appelé à fonctionner pendant les absences de M. Wéber, lorsque la nécessité s'en présente.